

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 24 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 18 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Liliane NGENDAHOYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Jocelyn BUREAU, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Dominique TALLÉDEC pouvoir à Driss SAÏD, Jean-Pierre FROMONTEIL pouvoir à Jérôme SULIM, Françoise DELABY pouvoir à Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ pouvoir à Guylaine YHARRASSARRY, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Frédérique SIMON

ABSENTS : Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sébastien ALIX

DÉLIBÉRATION : 2024-123

OBJET : QUARTIER EST – RUE DE SAINT-NAZAIRE – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TRÉFONDS AU PROFIT DE LA COMMUNE

DÉLIBÉRATION : 2024-123  
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : QUARTIER EST – RUE DE SAINT-NAZAIRE – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TRÉFONDS AU PROFIT DE LA COMMUNE

**RAPPORTEUR : Jérôme SULIM**

Par arrêté du 21/09/2021 la SCCV INAE SAINT-HERBLAIN-SCCV BRS INAE a été autorisée à construire un ensemble immobilier sur les terrains situés 28 et 30 rue de Saint-Nazaire.

Lors des travaux de terrassement il a été découvert un réseau unitaire reprenant les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du bâtiment communal situé 9 rue de Charente et d'une partie du parking de la Maison des Arts, celui-ci passant sur l'emprise de la future construction. Pour ne pas pénaliser l'avancée du chantier la société a pris en charge le dévoiement du réseau unitaire et le repiquage sur la rue de Saint-Nazaire. Les travaux sont à ce jour terminés et le réseau est actif.

Il convient donc de prévoir la constitution d'une servitude de tréfonds entre la Commune, propriétaire de la parcelle CL N°338, constituant le fonds dominant, et la SCCV INAE SAINT-HERBLAIN-SCCV BRS INAE (ou toute autre personne physique ou morale qui lui plaira de se substituer) propriétaire des parcelles CL N°4, CL N°5 et CL N°372, constituant le fonds servant (plan de localisation en annexe)

Aux termes de cet acte notarié de servitude, la SCCV INAE SAINT-HERBLAIN-SCCV BRS INAE, qui conservera la pleine propriété des parcelles impactées, s'abstiendra de tout fait de nature à nuire à l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.

Pour sa part, la Commune s'engage à indemniser la SCCV INAE SAINT-HERBLAIN-SCCV BRS INAE pour les dégâts qui pourraient être causés à l'occasion de la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages.

Il est par ailleurs convenu que cette servitude est consentie au profit de la commune de Saint-Herblain à titre gratuit et que les frais résultant de son authentification et de sa publication par acte notarié seront pris en charge par la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la constitution d'une servitude de tréfonds, à titre gratuit, au profit de la Commune de Saint-Herblain constituant le fonds dominant, pour l'établissement à demeure d'une canalisation souterraine d'eaux usées et d'une canalisation souterraine d'eaux usées / pluviales, sur les parcelles CL N°4, CL N°5 et CL N°372 appartenant à la société SCCV INAE SAINT-HERBLAIN-SCCV BRS INAE, constituant le fonds servant,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette servitude. Les frais liés à l'acte notarié seront pris en charge par la Commune.

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 24/06/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Sébastien ALIX

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 27/06/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 27/06/2024

**ANNEXE**  
plan de localisation



# Plan de servitudes

